

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4389

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Chaumes et appartenant à Mme Michèle Lagane**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 130 mètres carrés, libre de toute location ou occupation et dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 223 de la section AC.

Aux termes du compromis qui a été établi, madame Michèle Lagane, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder au prix de 9 750 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines et appartenant à madame Michèle Lagane.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisé n° 1065 le 23 janvier 2006, pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 9 750 € pour l'acquisition - exercice 2007 - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,